



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 20 (3 procurations)

L'an 2023, le 27 février à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Monsieur Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 21 février 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	Mme Elsa ESTREICHER
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Martin GUNDELACH
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	Mme Elodie PAULUS
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Christian SITTLER	Mme Chantal WINTZ
M. Jean-Jacques KNOPF	M. Éric LACHMANN	M. Richard BAUMERT
Mme Florence SCHWARTZ	M. Éric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Ellia FONTAINE	

Membres absents excusés :

Mme Julie ROJDA (procuration à Mme Elodie PAULUS), Mme Séverine RAMSEYER (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), M. Frédéric BARTHE (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN, M. Philippe WETZEL et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM19/03/2023 Projet de renouvellement et d'extension de la gravière à Benfeld : avis du Conseil Municipal

La société Sablières Helmbacher a déposé auprès des services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation environnementale pour son projet de renouvellement et d'extension de la gravière de Benfeld.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, ce dossier fait l'objet d'une participation du public par voie électronique du lundi 13 février 2023 au mercredi 15 mars 2023 inclus.

L'intégralité du dossier est consultable sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-autorisation/Communes-B>

sous la rubrique BENFELD > Sablières Helmbacher.

M. le Maire et son Adjoint M. Jean Jacques KNOPF indiquent les éléments suivants :

- ce projet n'est pas un dossier porté par la Ville. Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est amené à donner son avis dans le cadre de la procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) engagée par la Préfecture. Aussi, toutes les personnes qui le souhaitent ont la possibilité de formuler leur avis.
- le projet présenté au Conseil Municipal par M. HELMBACHER nous a paru intéressant, en particulier du point de vue des compensations environnementales. Ainsi, par délibération du 5 septembre 2022, le Conseil Municipal avait donné un premier avis favorable au projet.

M. François LARDINAIS regrette que la Préfecture ait opté pour une participation du public par voie électronique plutôt qu'une enquête publique. M. le Maire indique que la procédure émane de la Préfecture et c'est cette dernière qui en fixe les modalités. Il rajoute également, qu'à tout moment, il est possible de poser des questions.

M. Richard BAUMERT fait observer qu'il y a un voisinage proche, et redoute des nuisances à la fois atmosphériques et sonores qui pourraient être facteur de problèmes à long terme. Sur ce point, M. Jean Jacques KNOPF indique que la société HELMBACHER a été rendue attentive sur ces points, et également d'autres points environnementaux.

Dans sa globalité, M. le Maire précise que le Conseil Municipal peut seulement rendre un avis.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

émet un avis favorable sur le projet de renouvellement et d'extension de la gravière de Benfeld de la société SABLIERES HELMBACHER

Adopté par 18 voix pour, 1 voix contre (M. Richard BAUMERT), (plus 4 abstentions de Mmes Ellia FONTAINE et Caroline RUDOLF, MM François LARDINAIS et M. Martin GUNDELACH).

Le Secrétaire de séance,
Martin GUNDELACH.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

